

Séance du 1^{er} juillet 2009

L'an deux mille neuf, le premier juillet, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Arthon en Retz, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAIGRE, Maire.

Etaient présents : MM. LAIGRE Joseph, GRELLIER Yves, GUILBAUD Hubert, CHAUSSEPIED née BATARD Claudine, GRASSET Gilles, GERAY née CHOBLET Marie Françoise, DESOBRY née HOECKMAN Laurence, GOUY Jean-Christophe, DUTERTRE née BAHUAUD Catherine, GARDELLE née GARRAUD Pascale, GUILLOT Alexandre, PLISSONNEAU Marie Thérèse, MALARD Pierre, SORIN Jean-Luc, GROUHAN François, PONEAU née AUDION Michelle, ROUET née RENAUDINEAU Christelle, DUPORTAIL Marie-France, MALECOT Claude, CHAIGNEAU née COROLLER Patricia, CROM née HAMON Anne.

Absent ayant donné procuration : M. BRIANCEAU Philippe.

Absent : M. LE BIDEAU Laurent.

Le Conseil a choisi comme secrétaire Monsieur GUILLOT Alexandre.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

CANTINE SCOLAIRE DE LA SICAUDAIS

Monsieur GALLET, du cabinet d'architecte BOCA chargé du dossier, présente un diaporama sur le projet définitif de restaurant scolaire à La Sicaudais. Les conseillers avalisent le projet et donnent leurs avis sur l'esthétique et les matériaux à retenir pour les façades.

Affiché le 08/07/09

VOTE DE PRINCIPE SUR LA SUPPRESSION DES SECTIONS DE COMMUNE A ARTHON EN RETZ

Le Maire rappelle que, dans le programme électoral des conseillers élus en 2008, figurait la suppression des sections de La Sicaudais et d'Arthon pour ne plus former qu'une entité électorale.

Madame CHAUSSEPIED exprime l'avis favorable de tous les élus de La Sicaudais à la disparition de cette aberration administrative.

L'ensemble du conseil municipal dit qu'il n'est pas question, pour autant, de remettre en cause la présence des services publics sur ce secteur.

Le Maire explique que l'article L 255 du Code électoral définit la procédure qui doit être réalisée par le Préfet pour créer un sectionnement électoral ; le principe de parallélisme des formes s'applique pour ce qui est de la suppression.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, demande à Monsieur le préfet d'engager la procédure visant à la suppression du sectionnement électoral existant sur la commune d'Arthon en Retz.

Affiché le 08/07/09

Reçu le 08/07/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire

RAPPORT D'ACTIVITES 2008 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PORNIC

Un diaporama sur l'activité 2008 de la communauté de communes de Pornic est présenté aux conseillers municipaux.

Affiché le 08/07/09

PROJET DE TRANSMISSION DE LA COMPETENCE TRANSPORTS SCOLAIRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VERS LES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Motivée par la réduction du mille-feuille institutionnel, la Fédération du Pays de Retz a proposé que les trois communautés de communes CCSE, CCP et CCCPR reprennent la compétence des transports scolaires en lieu et place des communes actuellement adhérentes au Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires (SITS) Sud Loire Océan. Pour une logique de territoire, ce transfert nécessiterait que les communes de Port Saint Père et de Sainte Pazanne acceptent de quitter le SITS de Sud Loire Lac auquel elles appartiennent actuellement, et que la commune de Bourgneuf accepte de rejoindre ce syndicat.

Lors de sa réunion du 16 juin dernier, le comité syndical du SITS est convenu qu'une décision officielle serait transmise à la Fédération du Pays de Retz, ainsi qu'aux communautés de communes y siégeant, après validation lors d'un prochain comité syndical en septembre ou octobre où les représentants titulaires de chaque commune devront se prononcer.

Après explications de Monsieur GRELLIER, le conseil municipal donne les avis suivants :

- Sur le principe de transmission de cette compétence à la Fédération, via les communautés de communes : la question ne se pose plus puisque le transfert a déjà été acté en communauté,
- Sur le moment le plus opportun, il est proposé septembre 2011 ; sachant qu'il devra être tenu compte de l'avancement des travaux des commissions,
- Sur le travail à effectuer en amont pour permettre une fusion dans les meilleures conditions possibles, il convient de réfléchir sur les commissions à créer, sur les tarifications et sur le maintien d'une bonne réactivité telle qu'elle existe actuellement.

Affiché le 08/07/09

PLAN D'ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 concernant l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 fixant les prescriptions techniques du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu la mission ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) proposée aux communes par les services de l'Etat (notamment la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture) pour l'aide à la préparation du dossier de consultation des bureaux d'étude,

Vu le souhait de la commune de créer un comité consultatif communal informel afin d'étudier et de préparer le dossier,

Considérant que ce plan doit être réalisé avant le 21 décembre 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- De réaliser le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics,
- De créer un comité consultatif informel.

Affiché le 08/07/09

Reçu le 08/07/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire

VENTE DE LA PARTIE DECLASSEE DU CHEMIN SAINT JOSEPH

Par délibération du 2 juin 2009, le conseil municipal a décidé de désaffecter et de déclasser une portion (environ 45 mètres) du chemin Saint Joseph au regard des parcelles cadastrées section AD numéros 383 (p), 52 (p), 594 et 595.

La Maison Saint Joseph est intéressée par l'achat du terrain déclassé, pour l'agrandissement de son établissement.



Après délibération, le conseil municipal :

- Décide la vente à la Maison Saint Joseph d'une portion (environ 45 mètres) du chemin Saint Joseph au regard des parcelles cadastrées section AD numéros 383 (p), 52 (p), 594 et 595 ; ceci au prix de 55,00 € le m², conformément à l'estimation transmise le 07/09/07 par le service des Domaines,
- Dit que tous les frais afférents à cette mutation sont à la charge de l'acheteur,
- Autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

Affiché le 08/07/09

Reçu le 08/07/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire

AVIS SUR LA CREATION D'UNE ZONE DE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE

Madame Claudine CHAUSSEPIED présente le projet de création d'une zone de développement éolien terrestre sur la communauté de communes Sud Estuaire (zone du Carnet).

Après délibération, le conseil municipal émet, par 16 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions, un avis favorable à ce projet.

Affiché le 08/07/09

Reçu le 08/07/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire

SUBVENTION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Madame GERAY démontre l'utilité du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) qui a accordé en 2008 aux foyers Arthonnais en difficulté 4.843,04 € d'aide en accès maintien, énergie et eau.

Après délibération, le conseil municipal fixe sa participation 2009 au Fonds de Solidarité pour le Logement à 350,00 € (article 6558).

Affiché le 08/07/09

Reçu le 08/07/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire

PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire expose au conseil municipal que Madame MONNIER Martine partage son temps de travail entre la cantine scolaire et l'agence postale de La Sicaudais.

Au 1^{er} septembre prochain, elle souhaite faire valoir ses droits à la retraite tout en conservant son poste au sein de l'agence postale.

A cette date, il y a lieu de procéder à la réduction de son temps de service hebdomadaire par :

- la suppression du poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 28 heures 30 minutes
- la création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 19 heures

Après délibération, le conseil municipal donne son accord aux propositions susmentionnées.

Affiché le 08/07/09

Reçu le 08/07/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire

ADHESION REVOCABLE AVEC POLE EMPLOI POUR LE RISQUE CHOMAGE

Le Maire propose au conseil de signer un contrat d'adhésion révocable avec Pôle Emploi pour le régime d'assurance chômage.

En signant ce contrat d'adhésion, la commune s'engage, pour une durée de 6 ans, à verser les contributions dues au régime d'assurance chômage. Ce contrat de 6 ans est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation expresse.

L'adhésion concerne l'ensemble du personnel non titulaire ou non statutaire, y compris les personnes en contrat d'apprentissage.

La commune contribue à l'assurance chômage sur la base de : 6,40 % depuis le 1^{er} janvier 2008, sauf pour les apprentis.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer un contrat d'adhésion révocable avec Pôle Emploi pour le régime d'assurance chômage.

Affiché le 08/07/09

Reçu le 08/07/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire

COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Monsieur GRELLIER évoque :

- ✓ la prochaine commission « communication » avec le stagiaire Benoît MARTIN, pour la confection du site web de la commune,
- ✓ le forum des associations prévu le 05/09/09,
- ✓ le prochain recensement général de la population qui commencera sur Arthon le 21/10/10,
- ✓ des idées émises au sein du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires (SITS) Sud Loire Océan : distribution de gilets fluorescents, embauche par les communes d'accompagnateurs pour les cars des primaires,
- ✓ le doublement de trafic pour « Lila à la demande » et des parcours proposés plus longs.

Monsieur GUILBAUD dit que :

- les travaux de la rampe handicapés et des sanitaires de l'église seront terminés semaine 30,
- les travaux à la salle omnisports feront l'objet d'un dossier à transmettre en septembre au Conseil général avec une exécution en novembre / décembre pour la salle de tennis de table,
- le permis de construire de la cantine de La Sicaudais devrait être déposé avant les vacances ; réponses à l'appel d'offres prévues pour la mi-septembre.

Monsieur GRASSET avise :

- des prochaines réunions « urbanisme » avec la communauté de communes de Pornic : les 16/07/09, 06/08/09 et 27/08/09 à 14 h 00,
- de l'installation prochaine par la SELA d'un totem sur la zone du Butai (entre Terrena et Leduc).

Madame DESOBRY dit que la commission « enfance – jeunesse » se réunira le 09/07/09 à 20 h 30 pour aborder les sujets relatifs à la jeunesse et aux écoles.

D'autre part, elle fait le bilan de l'animation « jeunes » des vacances d'avril et énonce le programme des vacances d'été.

Madame GERAY dit que la commission « affaires sociales, personnes âgées et handicapées » avance sur le projet de conseil des sages.

Madame CHAUSSEPIED dit que le dépliant de la communauté de communes de Pornic sur les nouvelles dispositions à prendre à compter du 1^{er} septembre pour le ramassage du papier sera prochainement distribué.

Affiché le 08/07/09

QUESTIONS DIVERSES

Madame ROUET fait part de la vitesse excessive des véhicules rue de l'Eglise ; il faudra y installer le radar lors d'une prochaine campagne de prévention.

Séance du 1^{er} juillet 2009

Monsieur GUILLOT soulève les problèmes d'intrusions possibles dans la salle omnisports.

Monsieur GROUHAN rappelle l'obligation d'entretien de certains terrains.

Affiché le 08/07/09

Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées aux jeudi 10 septembre, vendredi 2 octobre, lundi 2 novembre et mardi 8 décembre 2009, à 20 h 30.

LAIGRE

GUILBAUD

GRASSET

DESOBRY

DUTERTRE

GUILLOT

MALARD

GROUHAN

ROUET

MALECOT

CROM

GRELLIER

CHAUSSEPIED

GERAY

GOUY

GARDELLE

PLISSONNEAU

SORIN

PONEAU

DUPORTAIL

CHAIGNEAU